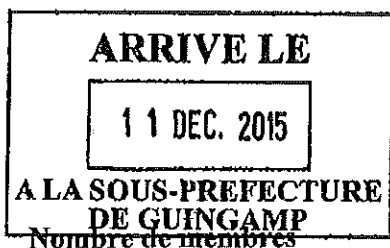




Téléphone / Pellgomz 02 96 45 22 26
Télécopie / Pelleiler : 02 96 45 35 24
Mel : mairiepederneac@wanadoo.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PEDERNEC**

Séance du 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Paul LE GOFF, Maire de PEDERNEC.

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Ayant pris part à la délibération	19

Présents : Jean Paul LE GOFF, Gildas LE ROUX, Jean Louis TANVEZ, Jean-Charles CLATIN, Jean Yves BLIEN, Hervé RANNOU, Jean-Michel LE TROADEC, Marie-Louise MELLIN, Damien LE PESSOT, Séverine LE BRAS, Sonia CARMARD, Marie-Laure GODEST, Eveline CARVENNEC, Stéphane RIOU, Yannick LE KERNEAU, Marie-Christine THOMAS

Absents : Chantal LE BRIS (procuration à Marie-Louise MELLIN), Claudine LE JOUAN (procuration à Marie-Laure GODEST) Marie-Christine DAVID (procuration à Yannick LE KERNEAU).

Damien LE PESSOT a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2015

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2015

2015.12.4 Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

M. le Maire rappelle que M. le Préfet a déposé le 13 octobre dernier son projet schéma départemental de coopération intercommunale.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération du Conseil municipal n°2015.10.1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2015-2021 de M. le Préfet des Côtes d'Armor du 13 octobre 2015, et notamment le projet de fusion n°8,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Donne un avis favorable sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor (SDCI) fusionnant : la Communauté de Communes de Paimpol Goëlo, Pontrieux Communauté, la Communauté de Communes du Pays de Bégard, Guingamp Communauté, la Communauté de Communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre et la Communauté de Communes du Pays de Bourbriac.
- Regrette que les élus doivent se prononcer sur un périmètre sans projet,
- Demande que les avis des communes, qui y sont opposés, soient respectés.

Pour extrait conforme

LE MAIRE
Jean Paul LE GOFF

